

COMMUNE DE SAINT LAURENT DE MURE
Extrait du registre des Arrêtés du Maire du 25 novembre 2024
Fermeture temporaire ERP la crèche les Renardeaux

Arrêté n° 24180 PM
ERP La Crèche Les Renardeaux
7 rue des Docteurs Vacher

Le Maire de la commune de Saint Laurent de Mure,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-24,

Vu les vents violents qui ont fait tomber un arbre sur la crèche les Renardeaux qui a eu pour conséquence d'endommager le toit.

Considérant qu'il y a lieu de protéger les personnes et les biens.

ARRETE

Article 1 : La Crèche les Renardeaux est fermé au public jusqu'au vendredi 29 novembre inclus.

Article 2 : Monsieur le Maire de Saint Laurent de Mure, la Police Municipale, la Gendarmerie de Saint Laurent de Mure, et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera transmis à :

- AGDS
- PMI
- La C.C.E.L.,
- La Gendarmerie de Saint Laurent de Mure,
- La Police Municipale de Saint Laurent de Mure,
- Le Syndicat Mixte du Nord Dauphiné,
- Les Sapeurs Pompiers de Saint Laurent de Mure.

Patrick FIORINI,
Maire

*Qui certifie, sous sa responsabilité,
Le caractère exécutoire de cet arrêté.*

